

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction des services de transport

Décision du 12 août 2014 portant nomination du président de la commission mixte du statut des relations collectives entre la Société nationale des chemins de fer français et son personnel

NOR : DEVT1416042S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le décret n° 50-637 du 1^{er} juin 1950 modifié modifiant les attributions du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français en matière de personnel ;
Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et notamment son article 5,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Pascal BIARD, administrateur civil hors classe, sous-directeur du travail et des affaires sociales à la direction des services de transport, est nommé président de la commission mixte du statut des relations collectives entre la Société nationale des chemins de fer français et son personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BIARD, la présidence est assurée par Mme Alice LEFORT, administratrice civile, adjointe au sous-directeur du travail et des affaires sociales à la direction des services de transport.

Article 2

La décision du 28 décembre 2012 modifiée portant nomination du président de la commission mixte du statut des relations collectives entre la Société nationale des chemins de fer français et son personnel est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 12 août 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*L'adjoint au directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer,*
J.-B. KOVARIK